

Comprendre ce qu'est un PGD (plan de gestion de données)

ANR 2025

Fiche pratique créée par : Service de la valorisation et appui à la recherche de la DRED

De plus en plus de financeurs (ANR, Europe...) demandent aux porteurs de projets financés d'intégrer la **science ouverte** lors de la phase de montage et de mise en œuvre des projets.

La science ouverte promeut la **diffusion sans entrave** des publications et des données de la recherche en vue de généraliser l'accès aux savoirs. Elle consiste à rendre les résultats de la recherche, issus en majorité des fonds publics, « *ouverts autant que possible, fermés autant que nécessaire* ».

Pour y parvenir, les **bénéficiaires d'un projet financé par l'ANR s'engagent** en particulier à :

- déposer les publications scientifiques en texte intégral dans l'archive ouverte HAL ;
- fournir un plan de gestion de données (PGD) dans les 6 mois suivant le démarrage du projet, à mi-parcours (pour les projets de plus de 30 mois) et à la fin du projet ;
- déposer les données qu'ils souhaitent publier dans un entrepôt thématique de référence comme [Nakala](#) dans le domaine des SHS, ou dans [Recherche.data.gouv](#)

Le PGD, qu'est-ce que c'est ?

Le plan de gestion de données (PGD ou DMP en anglais pour Data management plan) est un **outil de gestion** qui décrit la façon dont les données sont produites, documentées, (ré)utilisées, gérées et partagées pendant et après le projet.

Il permet de suivre toutes les étapes du **cycle de vie des données** dans le respect des **principes FAIR** (données Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables et Réutilisables).

Dans le cadre des projets financés par l'ANR, le PGD est un **livrable obligatoire** depuis 2019. Il doit être fourni dans les 6 mois qui suivent le démarrage scientifique du projet, et être mis à jour au cours de la vie du projet selon les modalités communiquées dans l'acte attributif d'aide et le [règlement financier de l'ANR](#).

Le PGD, comment faire en pratique ?

La plateforme [DMP Opidor](#) permet de rédiger un PGD pas à pas et de le mettre à jour tout au long du projet. Consulter le [guide d'aide à la rédaction](#).

L'ANR propose un **modèle de PGD** [en français](#) et [en anglais](#) pour une saisie en ligne dans DMP Opidor. Ce modèle liste un **ensemble de questions à vous poser dès le montage du projet** pour gérer vos données de recherche (quel type de données souhaitez-vous collecter ? Allez-vous assurer vous-même l'analyse de ces données ? Où allez-vous stocker ces données ? Des données personnelles seront-elles collectées ?...).

Ces questions se répartissent en **6 rubriques** :

- Informations générales ;
- Description des données ;
- Documentation et qualité des données ;
- Stockage et sauvegarde pendant le processus de recherche ;
- Exigences légales et éthiques ;
- Partage des données et conservation à long terme ;
- Responsabilités et ressources en matière de gestion des données

Sur DMP Opidor, les établissements d'ESR mettent également à disposition des [PGD publics](#).

Une fois le PGD rédigé, il sera à déposer sur la page dédiée au suivi de projet de l'ANR dans un onglet spécifique prévu pour le PGD et ses mises à jour.

Besoin d'aide pour rédiger un PGD ?

Contactez **ADN**, l'Atelier de la donnée de Nanterre : donnees-recherche@liste.parisnanterre.fr

Ressources

- [Plan de gestion de données : fiche synthétique, DORANum](#)
- [Les exigences des financeurs, DORANum](#)
- [FAQ Plan de gestion de données, ANR](#)
- [FAQ DMP Opidor](#)